

Communiqué de presse

9 octobre 2009



NOTE AUX REDACTIONS

L'ADEME a lancé le 25 juillet 2008, un « appel à manifestation d'intérêt » en vue d'expérimenter des démonstrateurs de recherche dans le domaine des biocarburants de deuxième génération. L'intérêt des procédés de deuxième génération est de transformer la partie ligneuse de la plante (paille, bois, déchet) en énergie permettant ainsi de valoriser la partie de la plante qui n'est pas destinée à l'alimentation. D'autre part, ces biocarburants de deuxième génération permettraient de mobiliser des surfaces qui ne sont pas destinées à l'usage alimentaire.

Afin de démontrer la faisabilité et l'efficacité environnementale, technique et économique de cette production de seconde génération, il est nécessaire de passer par une étape de recherche et notamment de démonstrateurs. Ainsi, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, deux projets ont été sélectionnés, dont le projet Bio-T-Fuel. Ce dernier s'appuie sur la production de bio-diesel liquide à partir de biomasse lignocellulosique (bois, paille, déchets...). Cette expérimentation devrait permettre de disposer d'éléments d'évaluation nécessaires pour juger de l'opportunité d'un déploiement de cette filière. Comme pour les biocarburants dits de première génération, une analyse de cycle de vie « du champ au réservoir » sera conduite dans le cadre de ce projet. Elle permettra d'analyser dans quelles conditions les biocarburants de cette filière peuvent contribuer à répondre aux défis environnementaux. Ce projet Bio-T-Fuel, d'un coût global de 112 millions d'euro, a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'ADEME le 7 octobre et recevra une aide de 33 millions d'euros.

Par ailleurs, parmi ses travaux d'évaluation, l'ADEME met en ligne la synthèse du rapport intitulé « Analyses de Cycle de Vie appliquées aux biocarburants de première génération consommés en France ». Aucun changement politique n'est envisagé. Les résultats apportés par les démonstrateurs de recherche et les travaux d'évaluation permettront de faire progresser le débat sur les biocarburants et servir de base à d'éventuelles décisions ultérieures.

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr

Contact presse

ADEME

Service de presse ADEME

01 40 41 55 01

servicedepresseademe@golinharris.com
